

# FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

---

## CAHIER DES CHARGES

### Séries Grand Prix

---



Juillet 2023

**Les compétitions du Grand Prix sont la vitrine de notre sport.**

**Ces compétitions doivent par conséquent être parfaitement organisées et standardisées par le biais d'un programme préétabli. Les équipements doivent être les mêmes que ceux utilisés pour les Championnats du Monde.**

**C'est pourquoi les consignes décrites dans ce cahier des charges sont obligatoires.**

**Ce cahier des charges est disponible sur [www.fie.org](http://www.fie.org)**

# Sommaire

|  |               |
|--|---------------|
| <b>1. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET LOGISTIQUES</b>                 | <b>page 5</b> |
| <b>1.1 Inscription des tireurs</b>                                   | page 6        |
| • participation  | page 6        |
| • inscription  | page 6        |
| • frais d'inscription  | page 6        |
| <b>1.2 Désignation et frais</b>                                      | page 7        |
| • désignation  | page 7        |
| • frais  | page 7        |
| • Vidéo-arbitrage et appareils sans fil                              | page 7        |
| • Services de Swiss Timing   | page 7        |
| <b>1.3 Transport - Hébergement</b>                                   | page 8        |
| • transport  | page 8        |
| • hébergement  | page 8        |
| <b>2. INFRASTRUCTURES ET LOCAUX</b>                                  | <b>page 9</b> |
| <b>2.1 Salles de compétition</b>                                     | page10        |
| • salle d'élimination directe  | page12        |
| • schémas de la salle d'élimination directe                          | page13        |
| • salle de la finale   | page17        |
| • schémas de la salle de finale                                      | page19        |
| • salle d'élimination directe et de la finale                        | page23        |
| • schémas de la salle d'élimination directe et de la finale          | page24        |
| • schéma des quatre pistes annexes                                   | page28        |
| <b>2.2 Autres locaux</b>   | page30        |
| • zone réservée au Directoire Technique dans la salle de compétition | page30        |
| • zone d'affichage des résultats                                     | page31        |
| • salles de contrôle des armes et des équipements                    | page31        |
| • locaux des services médicaux                                       | page31        |
| • autres salles et espaces   | page31        |
| <b>3. LA COMPÉTITION</b>   | <b>page32</b> |
| <b>3.1 Programme de la compétition</b>                               | page33        |
| • programmes types   | page33        |
| <b>3.2 Le Directoire Technique</b>                                   | page35        |
| • personnel désigné  | page35        |
| • fonctions  | page35        |

|   |               |
|---|---------------|
| • affectation des pistes.....   | page35        |
| <b>3.3 Le personnel de marquage .....</b>   | <b>page37</b> |
| • diffusion des résultats.....  | page37        |
| <b>3.4 Contrôle de l'équipement et des armes .....</b>                                    | <b>page38</b> |
| • contrôle général de l'équipement.....   | page38        |
| • vérification lors des poules et des tours préliminaires d'élimination directe...        | page38        |
| • vérification lors du tableau de 64 et de la finale .....                                | page38        |
| <b>3.5 La finale .....</b>  | <b>page39</b> |
| • déroulement d'une finale.....   | page39        |
| • le présentateur- animateur.....   | page40        |
| • zones réservées dans la tribune de la salle de finale .....                             | page40        |
| <b>4. SERVICE MÉDICAL ET CONTRÔLE ANTI-DOPAGE.....</b>                                    | <b>page41</b> |
| <b>5. COMMUNICATION – MARKETING ET TV .....</b>   | <b>page42</b> |
| <b>5.1 Communications : Presse .....</b>  | <b>page43</b> |
| <b>5.2 Marketing : Partenaires et sponsors .....</b>                                      | <b>page43</b> |
| <b>5.3 Télévision / Radio et médias numériques .....</b>                                  | <b>page44</b> |
| <b>5.4 Efforts supplémentaires en matière de communications, marketing et TV.....</b>     | <b>page44</b> |
| • Utilisation de marques.....   | page44        |
| • Système de sonorisation et communications internes.....                                 | page45        |
| • Stands des fabricants.....  | page45        |
| <b>6. AUTRES .....</b>  | <b>page46</b> |
| <b>6.1 Restauration .....</b>   | <b>page47</b> |
| <b>6.2 Service de sécurité– Service d'ordre– Services de police .....</b>                 | <b>page47</b> |
| <b>7. ANNEXES.....</b>  | <b>page48</b> |
| <b>7.1. Tableaux d'affichage électroniques .....</b>                                      | <b>page49</b> |
| <b>7.2. Autres cahiers des charges à consulter .....</b>                                  | <b>page50</b> |
| <b>7.3. Ampleur des responsabilités des Superviseurs des compétitions de la FIE .....</b> | <b>page51</b> |

---

# **1. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET LOGISTIQUES**

---

## 1.1 INSCRIPTION DES TIREURS

### 1.1.1. Participation

La participation aux compétitions du Grand Prix est définie par l'article **o.60** du Règlement de la FIE.

La participation des sportifs qui n'ont pas atteint la majorité est régie par l'article **o.29**.

### 1.1.2. Inscription

Les inscriptions des tireurs doivent être effectuées par les Fédérations Nationales via le site Web de la FIE, et ce, conformément à l'article **o.61** du Règlement de la FIE.

Les tireurs inscrits sur le site Web de la FIE sont considérés comme présents lors de la compétition.

### 1.1.3. Frais d'inscription

Le montant des frais d'inscription est indiqué à l'article 6.2 du Règlement de la FIE.

## 1.2 DESIGNATION ET FRAIS

### 1.2.1. Désignation

22 arbitres, 2 délégués de la Commission d'Arbitrage, le Superviseur des compétitions de la FIE (voir la description détaillée dans l'annexe 7.3) et, occasionnellement, le Chef du protocole de la FIE (voir description détaillée dans l'annexe 7.4), sont désignés pour ces compétitions.

#### *Arbitres désignés*

Le Comité Exécutif désigne **sept** arbitres pour la compétition féminine et **sept** arbitres pour la compétition masculine, ainsi que **14** arbitres internationaux, sur proposition de la Commission d'Arbitrage, en tenant compte des critères de proximité par rapport au pays organisateur.

Le pays organisateur met à disposition **six** arbitres internationaux provenant de la région par Grand Prix (**trois** pour la compétition féminine et **trois** pour la compétition masculine).

Tous les arbitres nommés pour le Grand Prix doivent assister aux réunions d'arbitrage qui ont lieu la veille des compétitions. Les organisateurs sont responsables de l'organisation administrative et logistique de ces réunions. Leurs arbitres nationaux sont invités à participer à ces réunions d'arbitrage.

#### *Délégués de la Commission d'Arbitrage*

Le Comité Exécutif désigne deux délégués de la Commission d'Arbitrage (un pour la compétition féminine et un pour la compétition masculine).

#### *Superviseur des compétitions de la FIE*

Le Superviseur des compétitions de la FIE, également Président du Directoire Technique, est désigné par la FIE.

#### *Chef du Protocole de la FIE*

Le Chef du Protocole de la FIE est désigné par la FIE au cas par cas. Si le Chef du Protocole de la FIE est désigné pour un Grand Prix, alors il ou elle fera partie du Directoire Technique.

### 1.2.2. Frais

Les frais engagés pour toutes les personnes désignées sont à la charge des organisateurs conformément au Chapitre 7.4 du Règlement Administratif de la FIE.

### 1.2.3. Vidéo-arbitrage et appareils sans fil

La vidéo-arbitrage est obligatoire au Grand Prix comme le souligne l'article **o.105**.

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, le système d'appareils sans fil est **obligatoire** au Grand Prix.

### 1.2.4. Services de Swiss Timing

En vertu de l'accord de partenariat conclu entre Tissot et la FIE, tous les services que Swiss Timing propose dans son Catalogue de services doivent obligatoirement être utilisés.

## **1.3 TRANSPORT - HÉBERGEMENT**

### **1.3.1. Transport**

Un service de navettes doit être mis en place entre :

- les hôtels et le site de la compétition
- les hôtels et les gares/aéroports, en fonction des heures d'arrivées communiquées par les délégations.

Des horaires détaillés seront distribués et affichés dans le hall de chaque hôtel officiel du Grand Prix et sur le site de la compétition.

### **1.3.2. Hébergement**

Le Responsable du Comité d'Organisation chargé de cette mission doit veiller à ce que tous les participants bénéficient d'un hébergement convenable.

Celui-ci aura préalablement négocié des tarifs préférentiels.

---

## 2. INFRASTRUCTURES ET LOCAUX

---

Les salles prévues pour les compétitions doivent comprendre les installations suivantes :

- La climatisation pour garantir une température constante entre 15 et 20 degrés.
- Un éclairage des pistes et des autres zones non éblouissant et conforme aux exigences de la télévision.
- Un décor sobre et de bon goût (drapeaux des nations participantes, lumières, fleurs).
- Des vestiaires, des douches et des sanitaires.
- Toilettes femmes (minimum) - 2 toilettes pour 50 femmes maximum et 3 pour 100 maximum. Une toilette pour 40 femmes supplémentaires. (Pour 200 femmes, il doit donc y avoir 5 toilettes). Il doit y avoir un lavabo comme règle et un lavabo supplémentaire pour 2 toilettes.
- Toilettes hommes (minimum) - 2 urinoirs pour 100 hommes et une toilette pour 250 hommes. Un lavabo par toilette et un supplémentaire tous les 5 urinoirs. S'il n'y a pas d'urinoirs, utilisez les proportions des femmes.
- Toutes les toilettes doivent être nettoyées régulièrement, au moins une fois par jour, et du papier hygiénique et du savon pour les mains doivent être fournis.
- Les lavabos doivent être alimentés en eau chaude et froide.
- Au moins un vestiaire privé, réservé aux athlètes, doit être disponible pour chaque genre.
- Les toilettes et les vestiaires doivent être clairement signalés à l'aide de panneaux compréhensibles universellement pour les différents genres.

L'installation d'un système de sonorisation adéquat permettra de diffuser des informations en simultané à toutes les personnes présentes sur le site de la compétition (salles et vestiaires entre autres).

L'organisateur doit obtenir auprès des divers prestataires de services et intervenants (systèmes et affichage des résultats, vidéo, sans fil, etc.) des informations sur leurs besoins en électricité (positionnement, nombre, ampérage et voltage, etc.)

Toutes les compétitions de la FIE doivent exclusivement utiliser du matériel et des équipements approuvés (homologués) par la FIE, tels que :

- les pistes d'escrime,
- les appareils de signalisation et enrouleurs,
- les systèmes sans fil,
- l'équipement de vidéo-arbitrage,
- l'équipement pour le contrôle des armes.

## 2.1 SALLES DE COMPÉTITION

La FIE propose différentes configurations de site de la compétition en fonction des programmes horaires et selon le nombre de tireurs inscrits :

Avec un maximum de 86 tireurs inscrits, l'ensemble de la compétition peut avoir lieu sur cinq pistes uniquement :

- 
- une salle avec quatre pistes de couleurs + une salle pour la finale ;
- ou
- une salle avec cinq pistes de couleurs (piste pour la finale au centre).
- 

Jusqu'à 86 tireurs inscrits, la phase de tour de poules et le tableau de 128 ainsi que le tableau préliminaire de 64 peuvent se dérouler sur 12 pistes minimum (sans limite). Pour le tableau final de 64, la compétition se déroulera sur huit pistes uniquement.

Le tableau de 32, 16 et 8 doit avoir lieu sur quatre pistes, la vidéo-arbitrage est alors obligatoire :

- 
- une salle avec quatre pistes de couleurs + une salle pour la finale +12 autres pistes minimum (sans limite) ;
- ou
- une salle avec cinq pistes de couleurs (piste pour la finale au milieu) + 12 autres pistes minimum (sans limite).
- 

Les matchs d'élimination directe (tableaux préliminaires de 128 et 64, tableau final de 64) doivent s'enchaîner dès que les pistes se libèrent et sans attendre la fin des trois autres combats en cours sur les autres pistes. Le programme affiché doit toutefois être respecté tout comme le délai minimum entre les matchs, indiqué ci-après conformément au règlement :

- sabre : 20 minutes,
- fleuret : 25 minutes,
- épée : 25 minutes.

L'emplacement et la couleur des pistes doivent être rigoureusement respectés.

Les pistes doivent être placées sur un sol résistant. Les surfaces dures et rigides (marbre, pierre) ne sont autorisées ni lors des phases préliminaires, ni lors des phases d'élimination directe de la compétition.

Lors des tours de poules, un nombre de chaises suffisant doit être mis à disposition des athlètes.

Lors des tours de poules, des barrières doivent être installées afin de séparer les athlètes des spectateurs.



---

### **2.1.1 Salle d'élimination directe**

---

Quatre pistes ou quatre moquettes de différentes couleurs.

Chacune des quatre zones de couleur devra mesurer environ 20 mètres de long par 10 mètres de large.

Chaque piste sera équipée des éléments suivants conformément aux normes de la FIE :

- un appareil de signalisation et deux enrouleurs ;
- un tableau d'affichage électronique pour chaque piste, double-face si les gradins sont situés des deux côtés, indiquant le nom et la nationalité des tireurs, le score, les manches, les cartons, le temps, la priorité (voir schéma en annexe) ;
- les quatre tableaux doivent être visibles et lisibles de n'importe quel endroit ;
- un tableau d'affichage électronique ou un grand écran plasma indiquant les matchs et le programme du tableau de 32, voire du tableau de 64 (voir schéma en annexe) ;
- des appareils de signalisation et enrouleurs de rechange doivent être prévus ;
- un emplacement fixe pour la caméra de vidéo-arbitrage (si possible hors de la zone de combat) qui doit se situer du même côté que l'arbitre ;
- quatre grands écrans plasma (55" min) pour afficher l'image de la vidéo-arbitrage.

Une zone doit être réservée hors de l'aire de combat et équipée de chaises prêtes à accueillir les entraîneurs lors des tableaux d'élimination directe.

La zone d'arbitrage se situera à 3,50 m minimum de la piste.

L'ensemble de l'espace comprenant les quatre aires de combat devra être entouré de barrières.

Des zones supplémentaires avec des tables et des chaises seront prévues pour :

- les représentants du Directoire Technique,
- le service médical,
- les délégués de la FIE,
- la gestion des tableaux d'affichage électronique,
- la presse.

Un système de sonorisation avec un microphone doit être mis à disposition du Directoire Technique.

Un service d'ordre garantira la bonne circulation des personnes et veillera à ce que les tireurs et l'arbitre du match soient les seuls présents dans l'aire de combat, et que seules les personnes autorisées soient présentes dans la salle de compétition (officiels, arbitres, techniciens, photographes).

Cette salle doit comprendre des gradins ou des tribunes pour accueillir le nombre de spectateurs prévu.

Les schémas ci-après présentent la disposition d'une salle de quatre pistes, ainsi que les distances minimales à respecter.

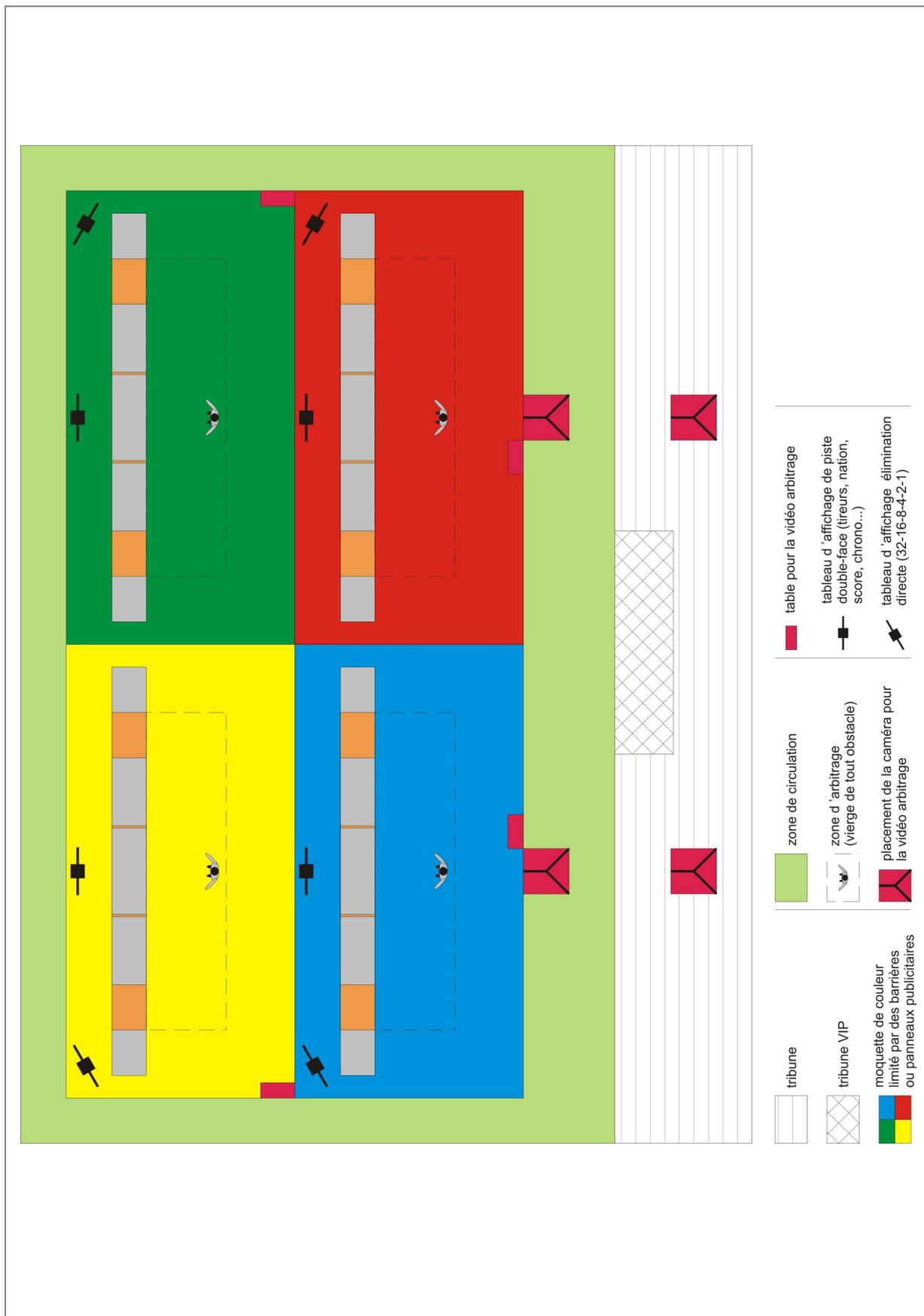
Une chambre d'appel d'au moins 40 m<sup>2</sup> doit être aménagée à l'intérieur de la salle de compétition, mais doit être clairement délimitée et son accès contrôlé. Elle doit contenir une zone dédiée au contrôle des armes et des chaises pour faire patienter les tireurs et les arbitres.

Cette chambre d'appel peut, éventuellement se trouver près de la salle de compétitions ou dans une salle attenante à la salle de compétition.

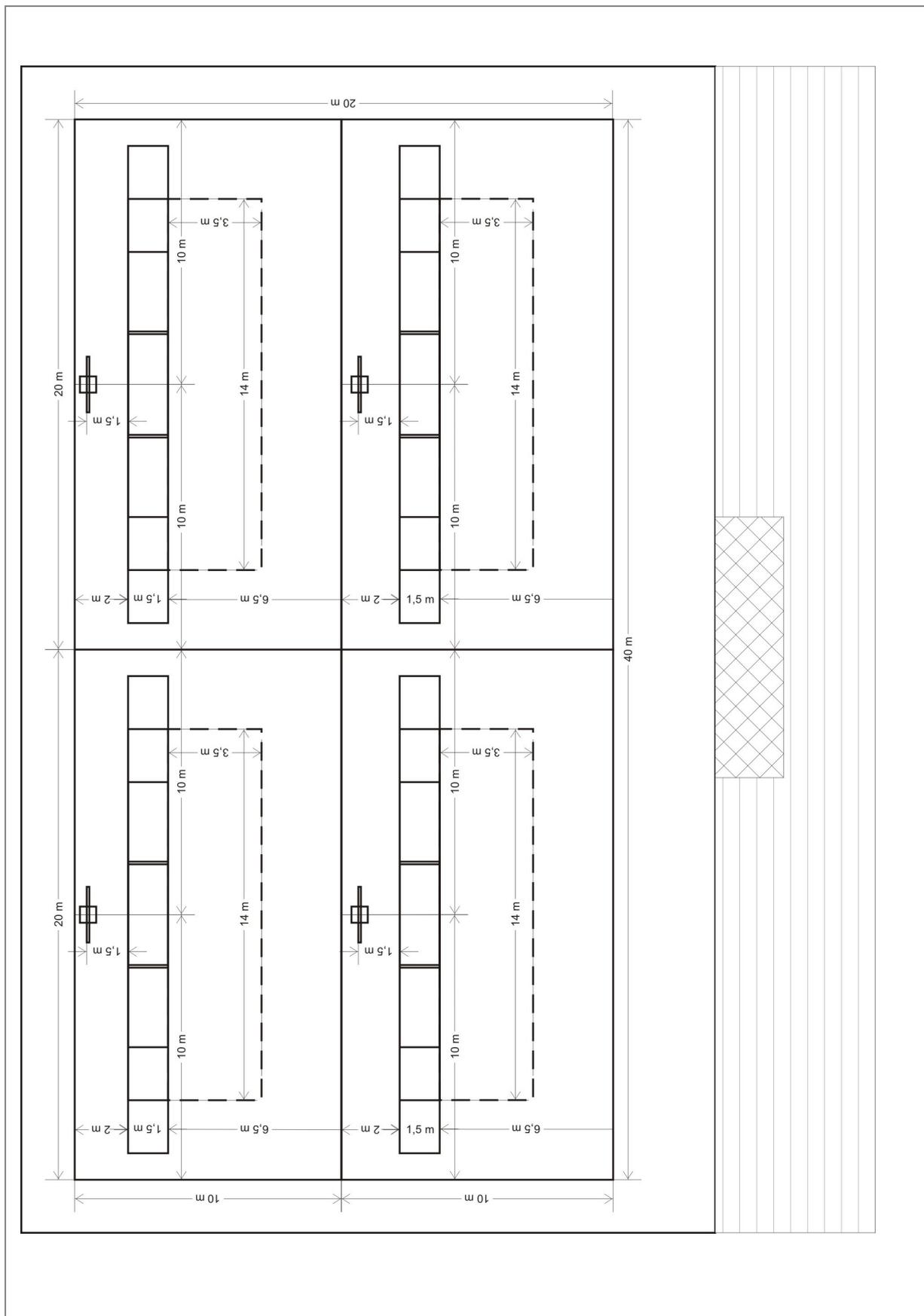
Accessibilité :

- les officiels,
- les arbitres,
- les techniciens,
- les tireurs engagés dans la compétition ainsi que leurs entraîneurs,
- le personnel des divers médias,
- les médecins et les kinésithérapeutes.

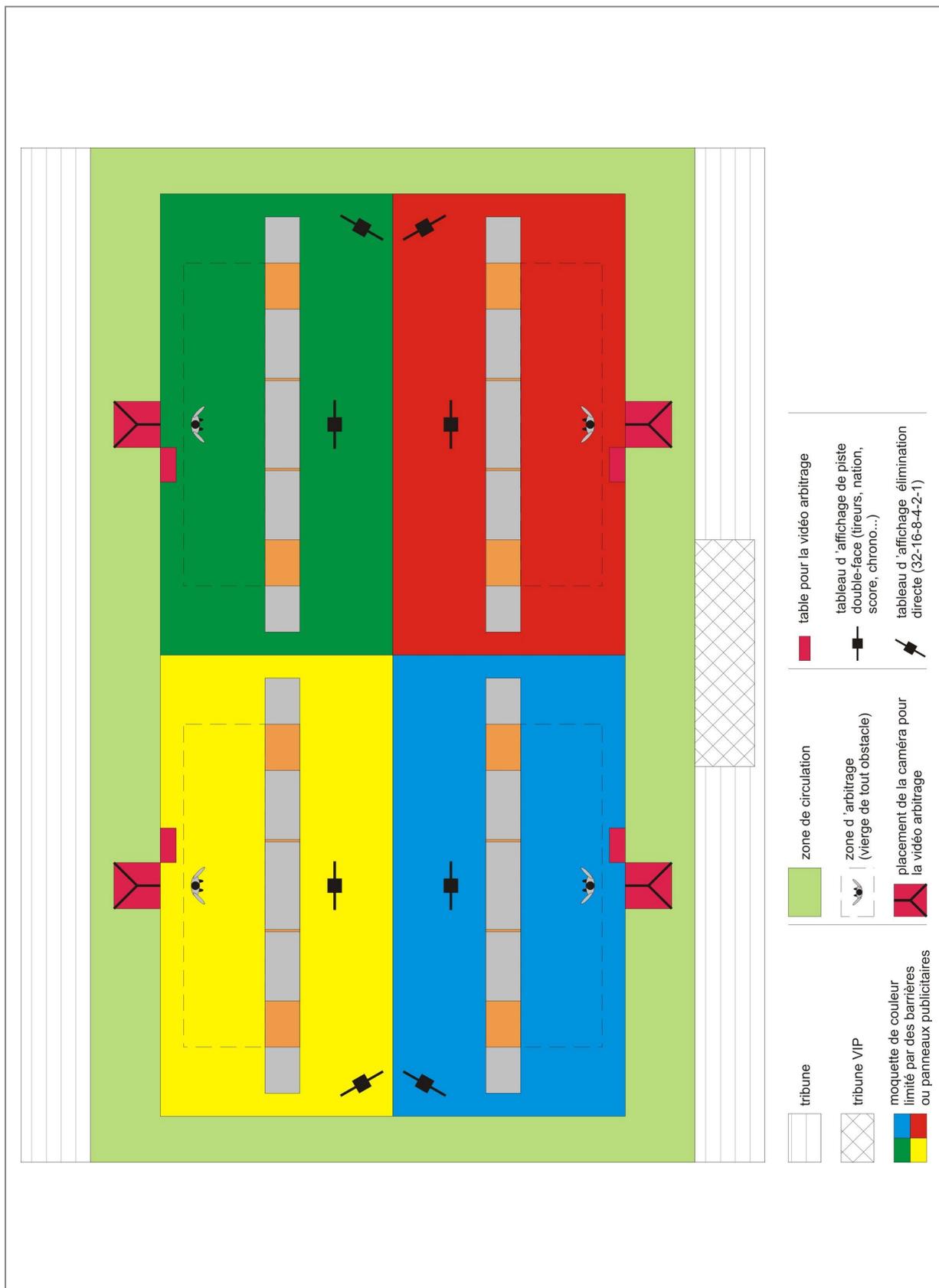
## Schéma de la salle d'élimination directe et d'une des tribunes



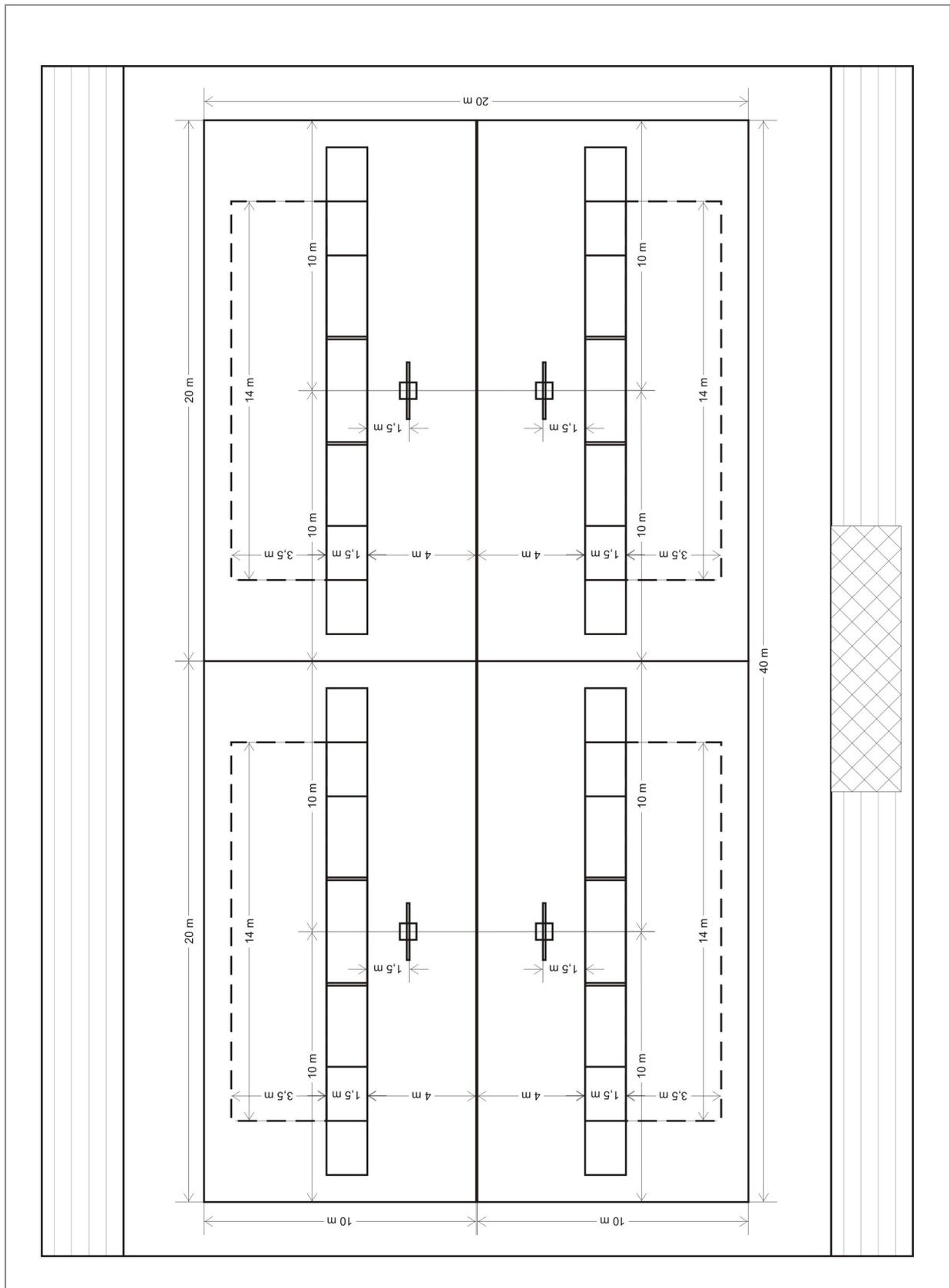
## Schéma de la salle d'élimination directe et d'une des tribunes (dimensions)



## Schéma de la salle d'élimination directe avec deux tribunes



## Schéma principal de la salle d'élimination directe avec deux tribunes (dimensions)



---

## 2.1.2 Salle de la finale

---

Les organisateurs doivent s'assurer qu'au moins une piste est disponible pour l'échauffement à proximité ou dans la salle de la finale.

Piste pour la finale :

- de 1,50 à 2 mètres de large.
- 18 mètres de long.
- sur un podium surélevé de 30 à 50 cm, avec des installations de sécurité latérales nécessaires aux extrémités de la piste (plans inclinés).

Cette salle doit comprendre des gradins ou des tribunes pour accueillir le nombre de spectateurs prévus.

La piste doit être équipée des éléments suivants pour être conforme aux normes de la FIE :

- un appareil de signalisation et deux enrouleurs ;
- un tableau d'affichage électronique pour chaque piste, double-face (dans le cas où les gradins sont situés des deux côtés) indiquant le nom et la nationalité des tireurs, le score, les manches, les cartons, le temps, la priorité (voir schéma en annexe) ;
- deux grands chronomètres en bout de piste ou deux appareils répéteurs lumières pour appareil de signalisation ;
- une installation adéquate de plusieurs jeux d'extensions lumineuses sera prévue pour garantir une bonne visibilité à l'arbitre et au public ;
- des appareils de signalisation avec enrouleurs de réserve ;
- un tableau d'affichage électronique ou un grand écran plasma indiquant les combats du tableau de 4, suffisamment grands pour être lus par les rangées du public les plus éloignées (voir schéma en annexe) ;
- un emplacement pour la caméra de vidéo-arbitrage (hors de la zone de combat) ;
- Un grand écran ou écran plasma pour afficher l'image de vidéo-arbitrage et la télédiffusion.

Une zone doit être réservée hors de l'aire de combat et équipée de chaises prêtes à accueillir les entraîneurs lors des demi-finales et pour la finale.

La zone d'arbitrage se situera à 4 mètres minimum de la piste.

La vidéo-arbitrage doit se trouver du même côté que l'arbitre.

Des zones équipées de tables et de chaises seront prévues pour :

- les représentants du Directoire Technique,
- les Délégués de la FIE,
- le service médical,
- la gestion des tableaux d'affichage électroniques.

- un système de sonorisation sera installé et comprendra :

- un micro pour le Directoire Technique.
- un micro sans fil pour l'arbitre.
- un micro sans fil pour le commentateur.
- la diffusion des hymnes nationaux et de la musique de fond.

Un service d'ordre garantira la bonne circulation des personnes et veillera à ce que les tireurs et l'arbitre du match soient les seuls dans l'aire de combat, et que seules les personnes autorisées soient présentes dans la salle de compétition (officiels, arbitres, techniciens, photographes).

Une chambre d'appel sera attenante à la salle de finale si l'une des 4 pistes de couleurs est trop éloignée.

Un podium, dont la troisième marche sera assez large pour accueillir deux personnes, sera installé pour la cérémonie de remise des médailles des épreuves individuelles.

Un dispositif permettant de hisser les 4 drapeaux des nations représentées sur le podium sera prévu.

Une zone proche, mais indépendante des salles de finale, sera destinée à l'échauffement des tireurs en attente de leur match.

Un service médical avec un poste de premiers secours sera assuré.

Un emplacement approprié sera défini pour la presse et les caméras de télévision.

La décoration de la salle sera soignée et comprendra :

- Le drapeau de la FIE, le drapeau du pays organisateur entourés des drapeaux des nations participantes.
- De la moquette et des fleurs.

L'emplacement et la taille des publicités doivent être soumis à la FIE et se conformer à son règlement.

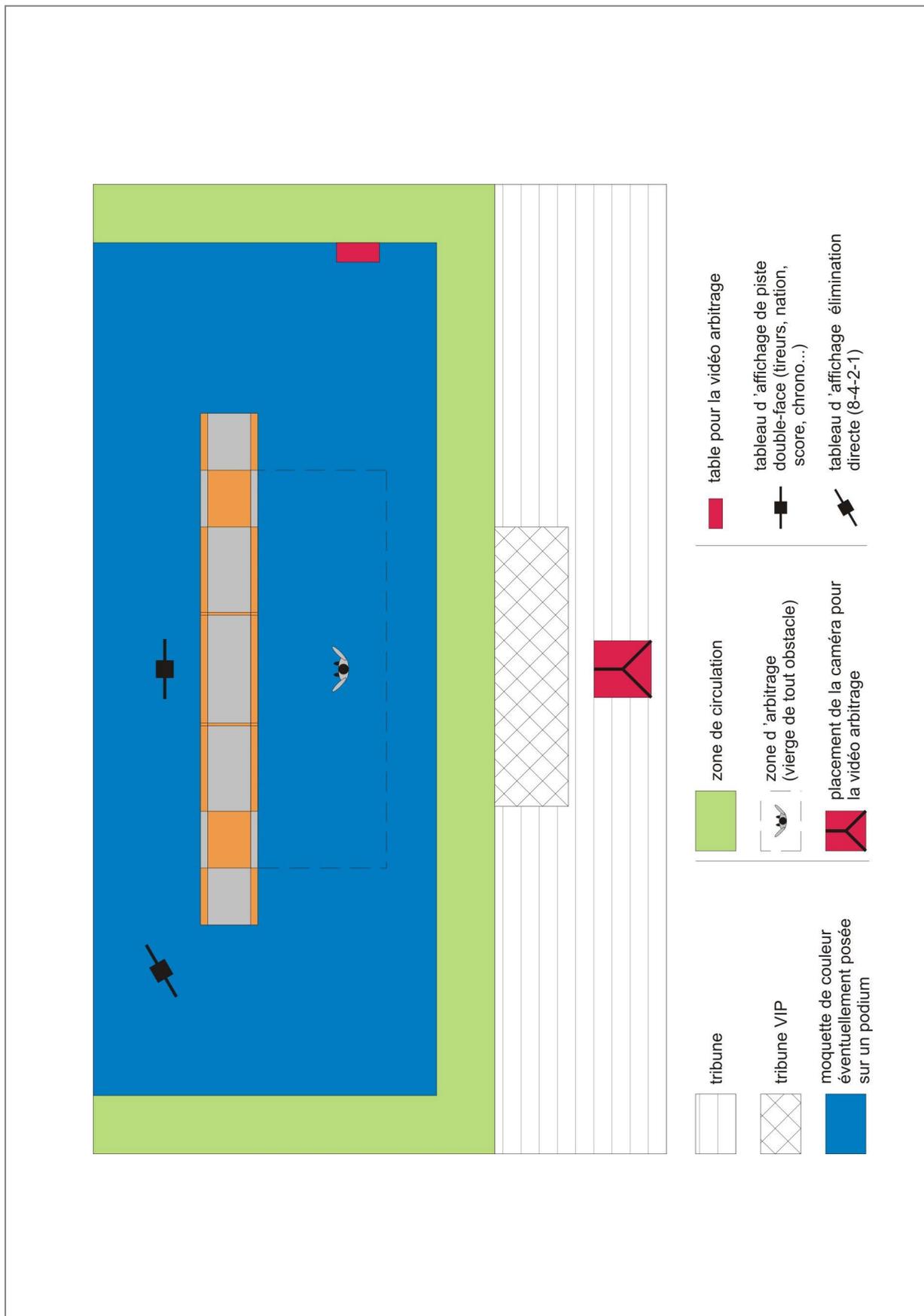
Les schémas ci-après indiquent l'aménagement d'une salle pour la finale ainsi que les distances minimales à respecter.

#### **Accessibilité :**

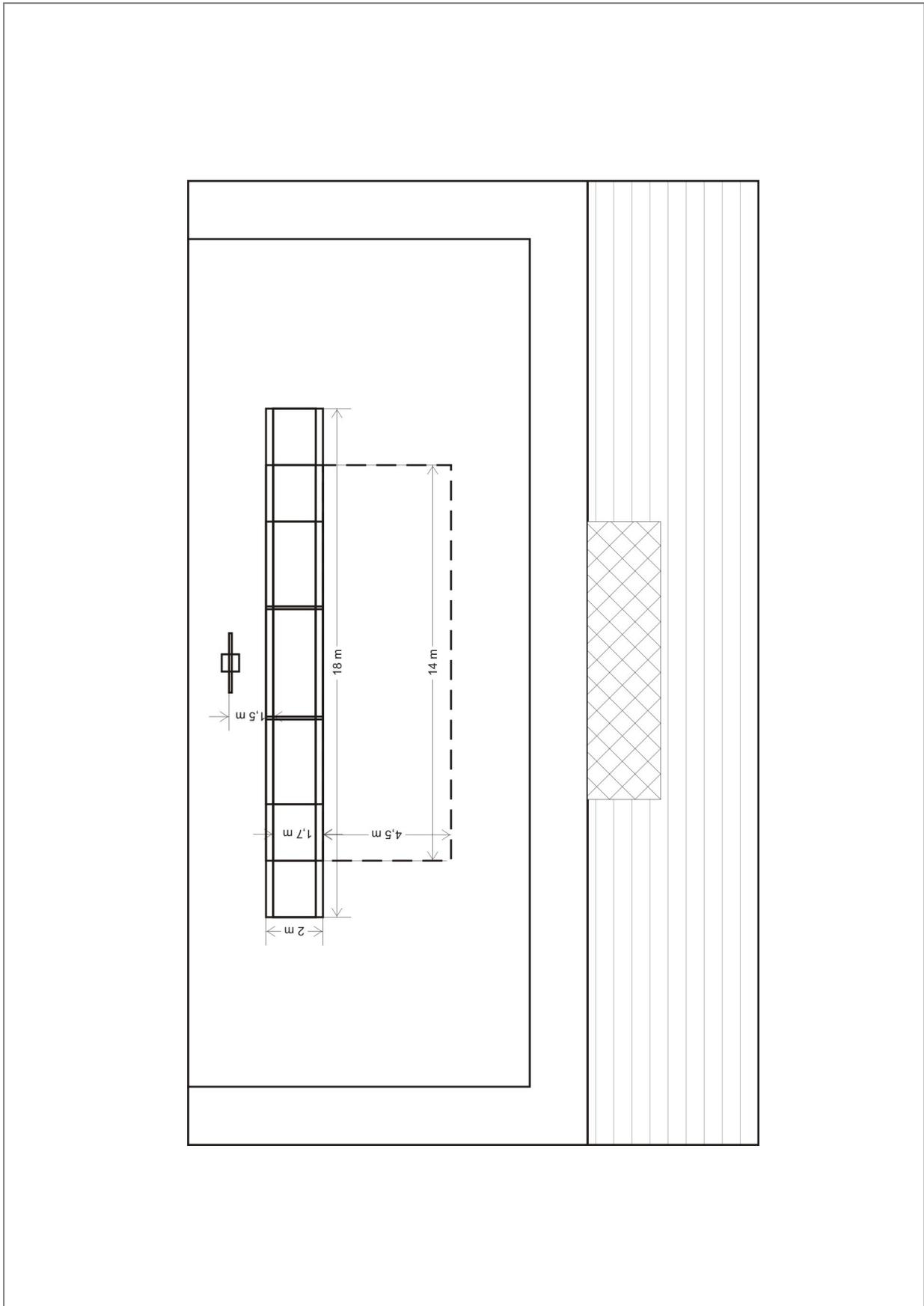
- les officiels,
- les arbitres,
- les techniciens,
- les tireurs engagés dans la compétition,
- les entraîneurs lors de la minute de pause de la compétition individuelle,
- les tireurs et leur entraîneur lors de la compétition par équipe,
- les médecins et les kinésithérapeutes de chaque délégation,

- les photographes de presse.

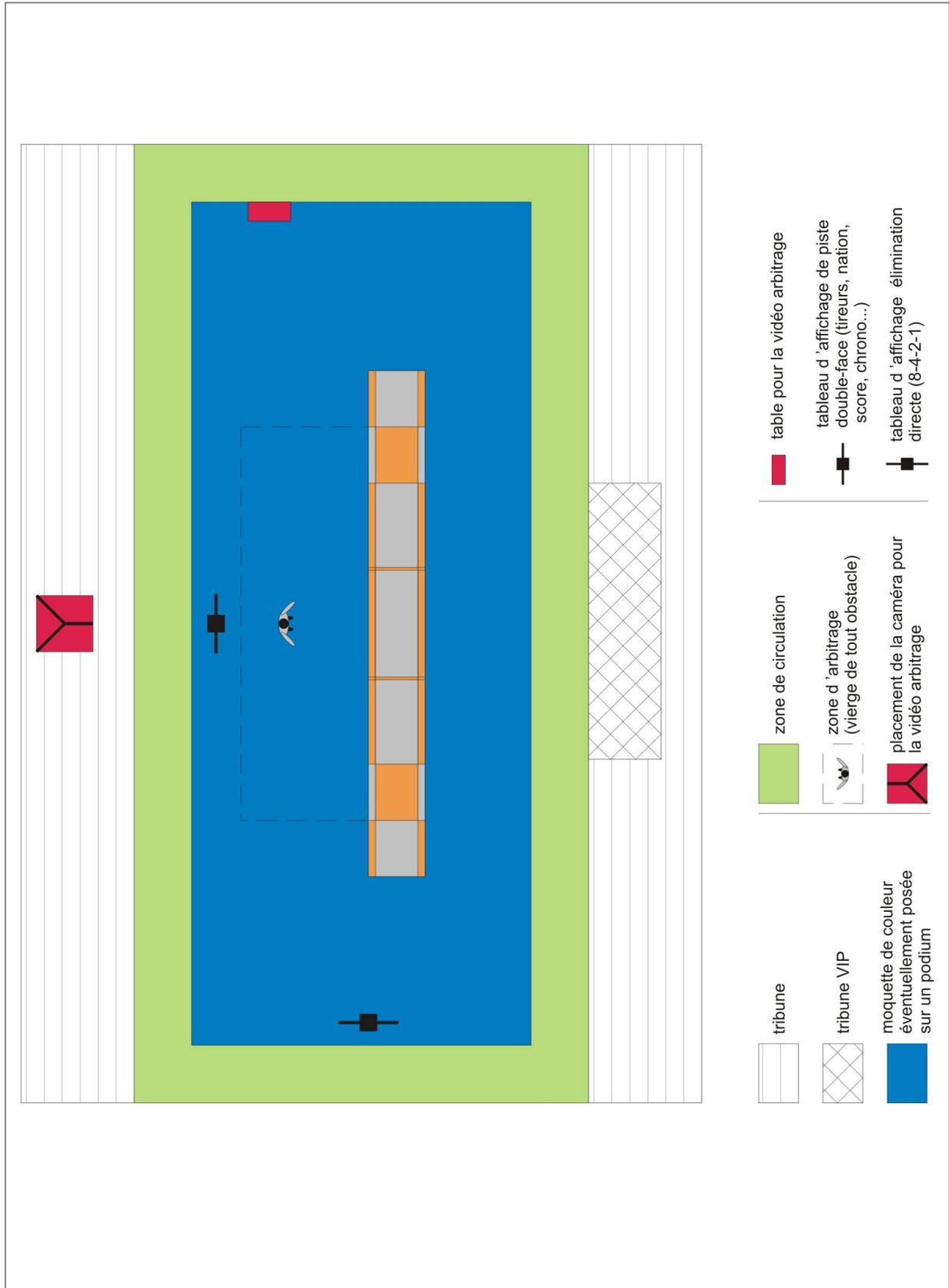
## Schéma de la salle de finale avec une seule tribune



## Schéma de la salle de finale avec une seule tribune (dimensions)



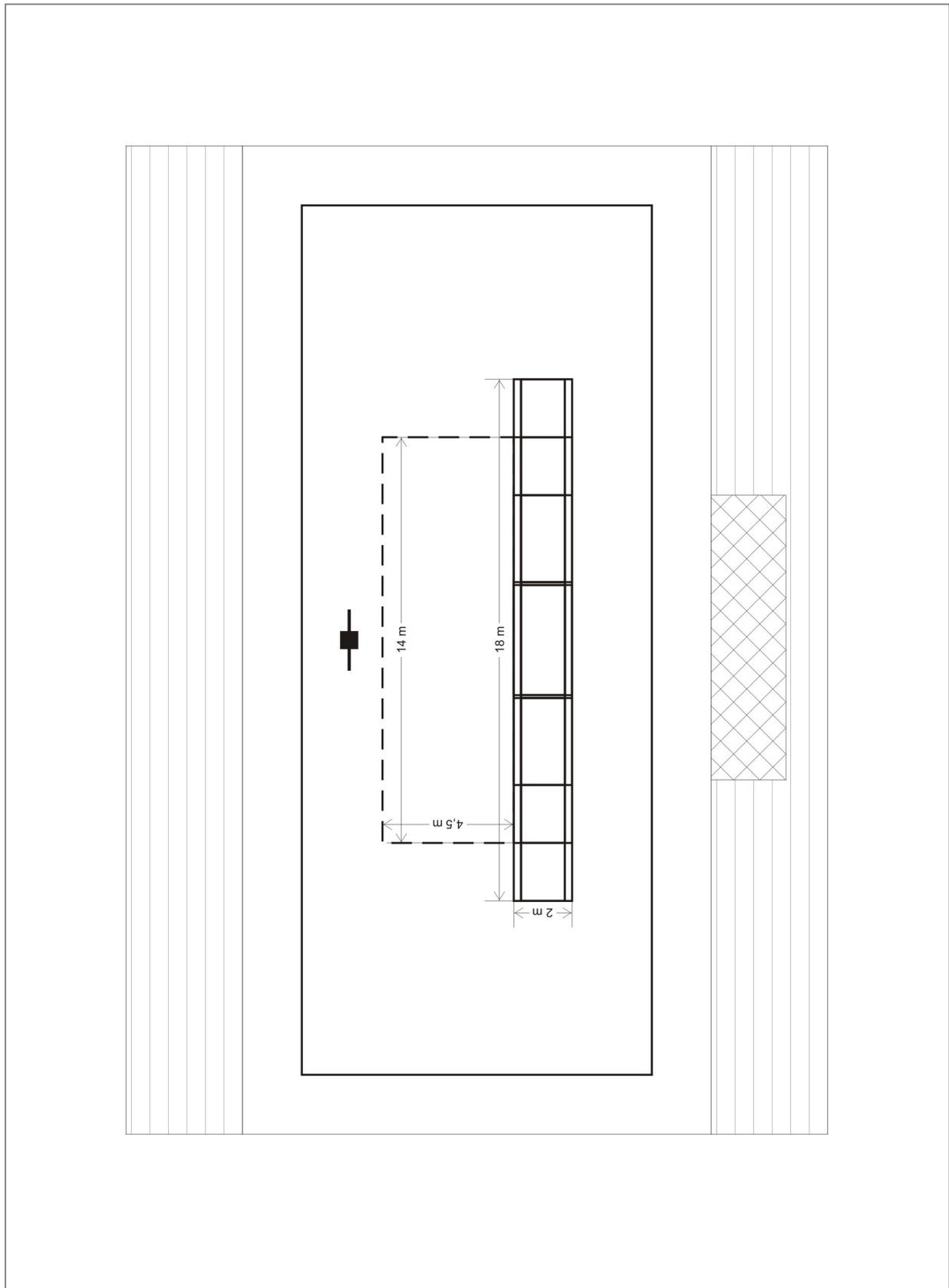
## Schéma de la salle de finale avec deux tribunes



---

## Schéma principal de la salle de finale avec deux tribunes (dimensions)

---



---

### **2.1.3. Salle d'élimination directe et de la finale**

---

Quatre pistes de couleurs, ou pistes normales sur des tapis de différentes couleurs, plus une piste pour la finale, surélevée sur un podium au milieu de ces quatre pistes.

Ces quatre zones de couleur mesureront environ 20 mètres de long par 8 mètres de large.

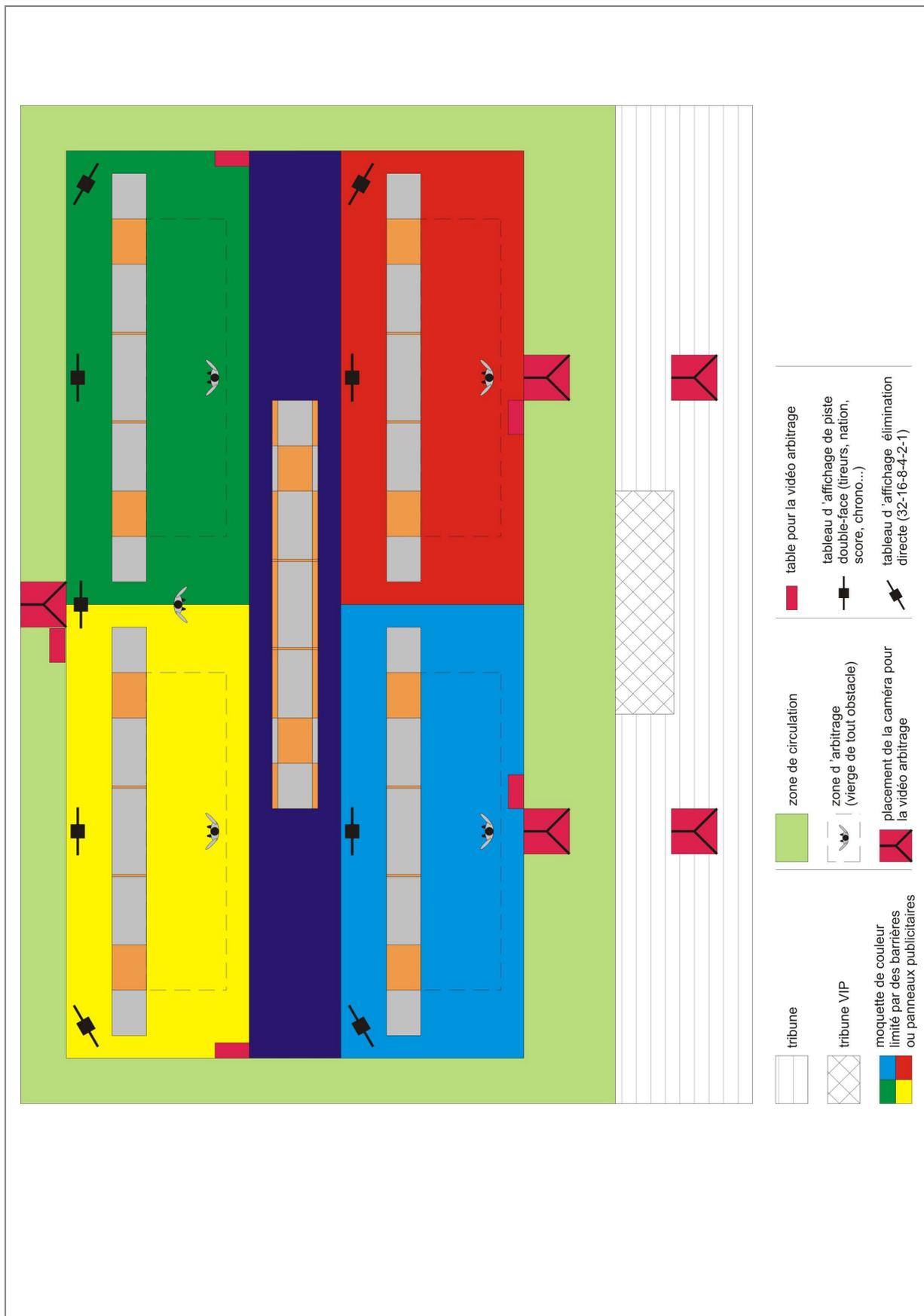
Une zone de couleur différente d'environ 40 mètres de long et de 4 mètres de large sera laissée entre les pistes de couleur pour accueillir le podium pour la finale (comme présenté dans le schéma suivant).

L'équipement nécessaire et la configuration de cette salle sont les mêmes que dans les directives précédemment énoncées pour la salle de quatre pistes colorées et la salle de finale.

Avant les finales, l'équipement non nécessaire au bon déroulement des finales sera retiré pour garantir une meilleure visibilité de la zone de combat. [Par ailleurs, les organisateurs doivent s'assurer qu'au moins une piste est disponible pour l'échauffement à proximité ou dans la salle de la finale.](#)

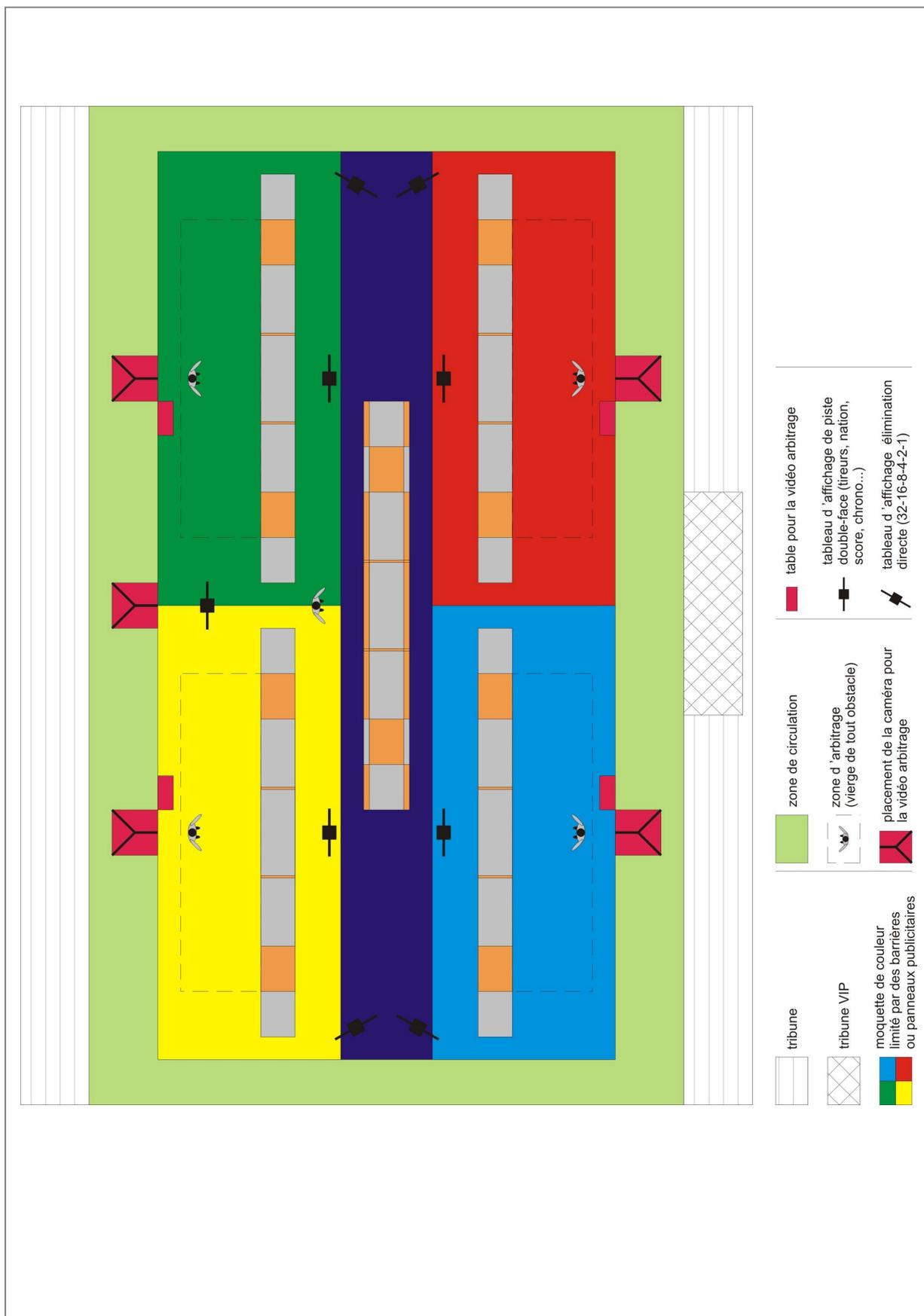
Les schémas ci-après indiquent la disposition d'une salle de cinq pistes ainsi que les distances minimales à respecter.

## Schéma de la salle d'élimination directe et de la finale avec une seule tribune

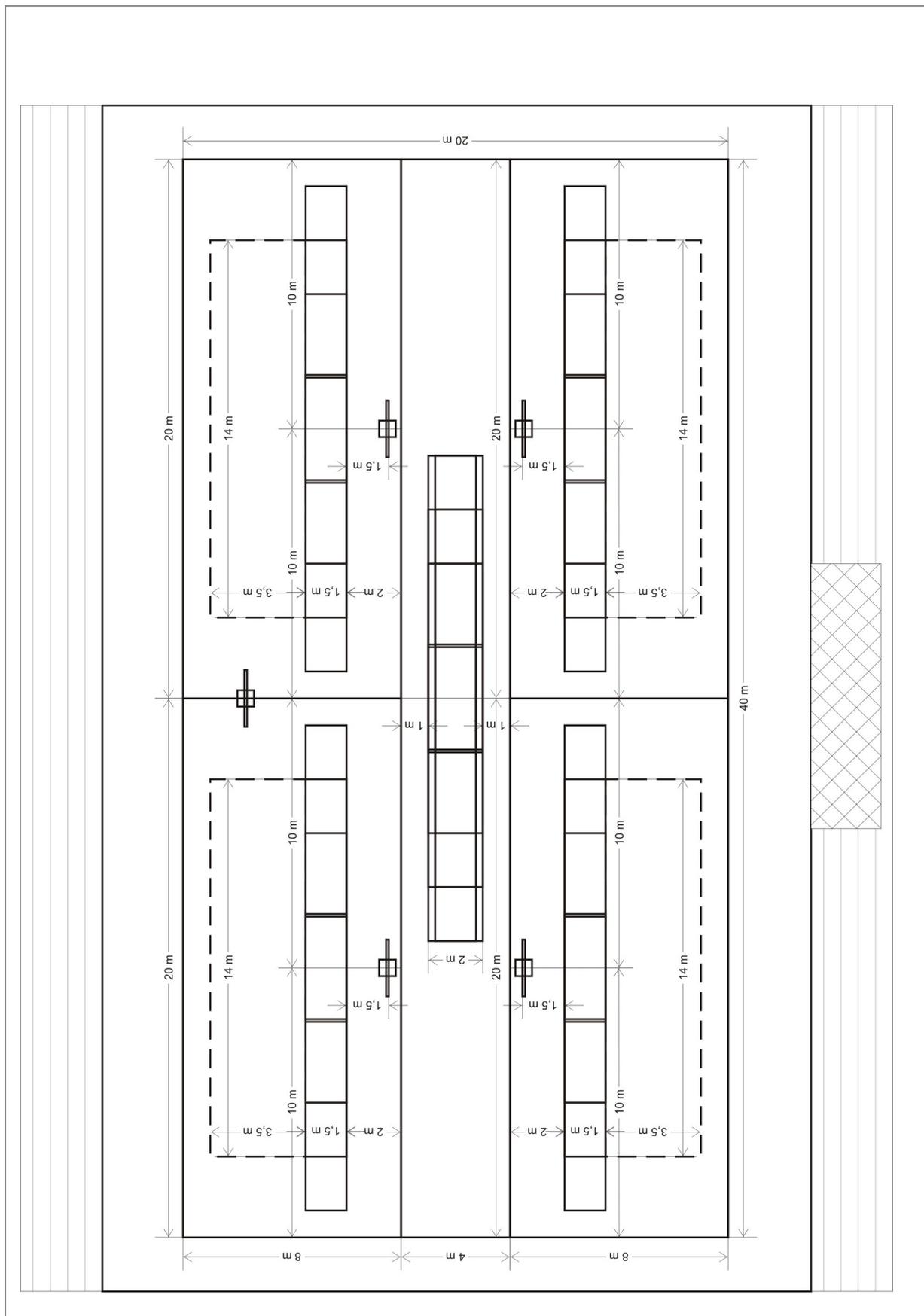




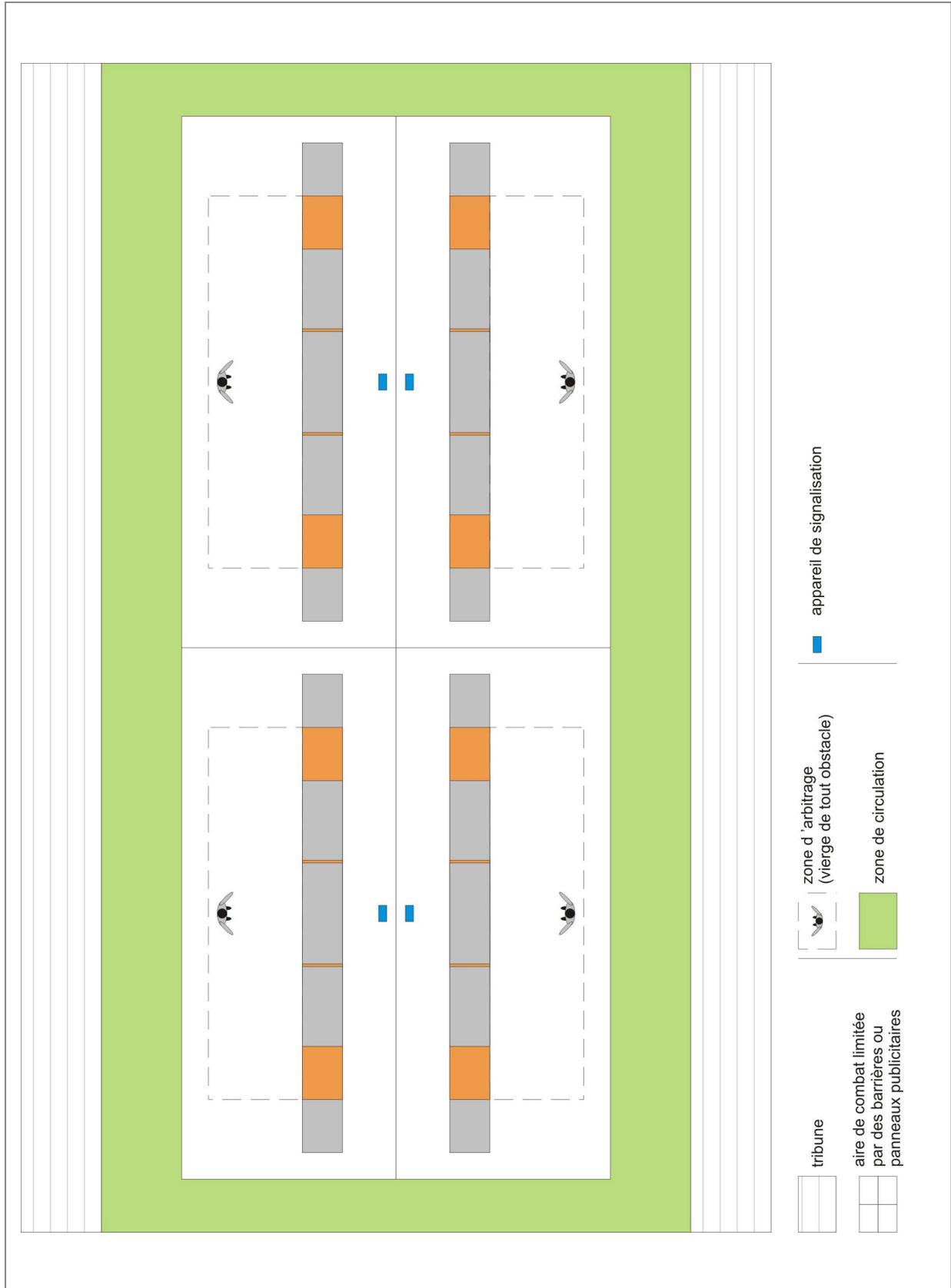
## Schéma de la salle d'élimination directe et de la finale avec deux tribunes



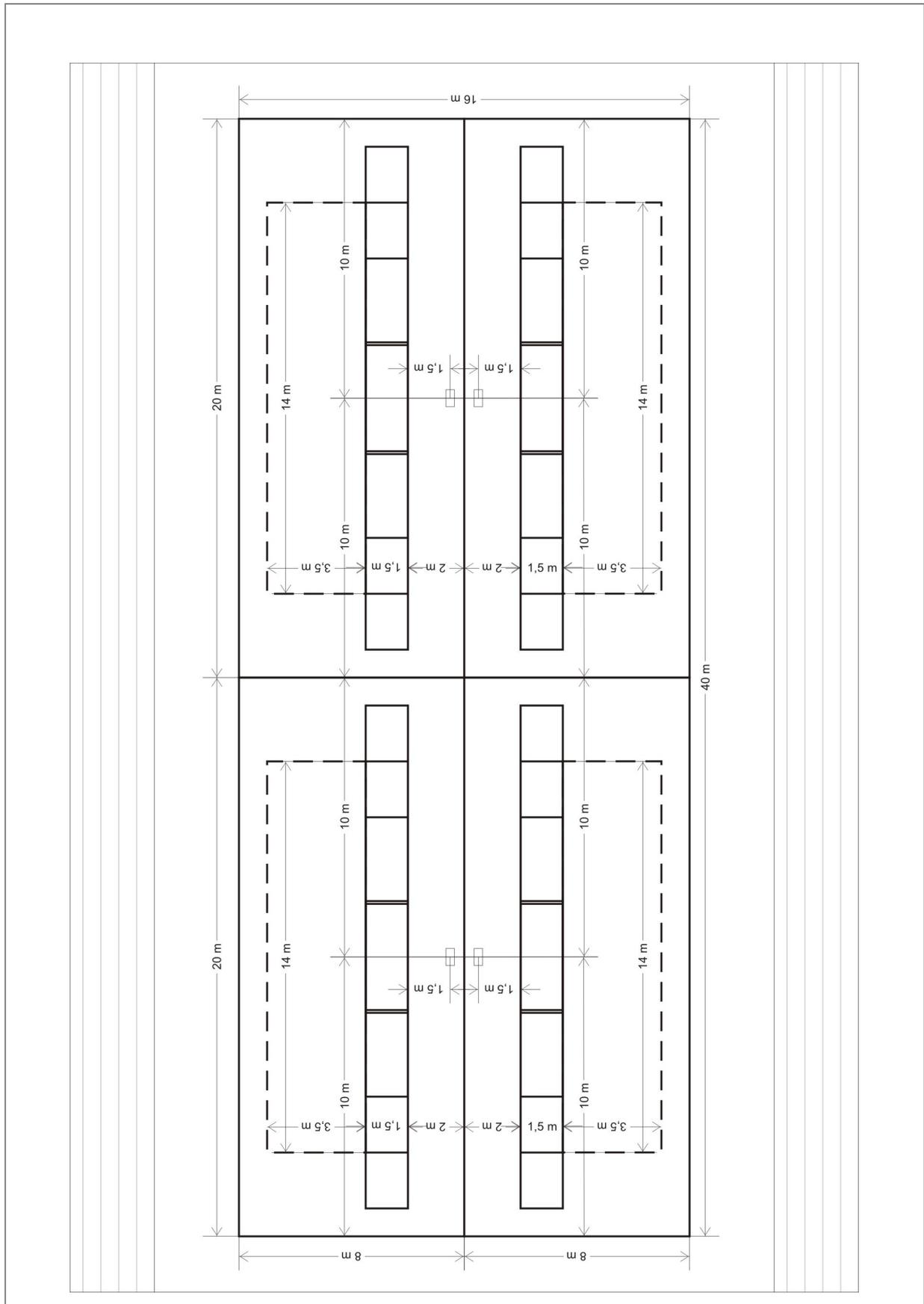
**Schéma principal de la salle d'élimination directe et de la finale avec deux tribunes (dimensions)**



## Schéma des quatre pistes annexes



## Schéma principal des quatre pistes annexes (dimensions)



## 2.2 AUTRES LOCAUX

### 2.2.1. Zone réservée aux représentants du Directoire Technique dans la salle de compétition

- surface minimale : 30 m<sup>2</sup>.
- au moins trois tables de deux mètres de long avec des chaises.
- un ordinateur pour gérer la compétition ainsi qu'une imprimante rapide.
- matériel de remplacement en cas de panne technique (imprimante, ordinateur, cartouches d'encre, etc.)
- accès internet,
- un photocopieur rapide,
- un micro pour diffuser les informations sur l'intégralité du site de la compétition.
- un espace réservé au Délégué d'Arbitrage de la FIE.

La zone d'affichage des résultats doit être située à proximité.

Accessibilité :

- les membres du Directoire Technique,
- le personnel désigné,
- le superviseur de la FIE,
- les chefs des délégations.

---

### **2.2.2. Zone d'affichage des résultats**

---

De grands panneaux seront installés dans une zone suffisamment vaste pour permettre à un grand nombre de personnes de les consulter facilement. Plusieurs espaces seront aménagés.

---

### **2.2.3. Salles de contrôle des armes et des équipements**

---

Une grande pièce pour accueillir les tireurs et recevoir l'équipement à contrôler.

Accessibilité :

- le personnel désigné,
- les tireurs,

Une pièce attenante à la précédente comprenant le matériel nécessaire à la vérification des armes et des équipements conformément aux normes de la FIE.

Accessibilité :

- le personnel autorisé uniquement,
- les délégués de la SEMI.

Cette pièce doit être opérationnelle et ouverte 24 heures avant le début de l'épreuve.

Deux postes de contrôle des équipements doivent être installés dans la chambre d'appel.

---

### **2.2.4. Locaux des services médicaux**

---

Une pièce pour accueillir le poste de premiers secours.

Une pièce pour le contrôle anti-dopage, avec salle d'attente et toilettes attenantes.

Pour plus de détails, consultez le cahier des charges médical publié sur le site Web de la FIE.

---

### **2.2.5. Autres salles et espaces**

---

Un atelier de réparation des armes équipé de deux établis avec des étaux et les outils nécessaires à l'assemblage des armes sera mis à disposition des délégations avant et pendant la compétition.

Une salle de repos réservée aux arbitres, proposant des rafraîchissements et des collations, ainsi que des fauteuils et une grande table.

---

## **3. LA COMPÉTITION**

---

## 3.1 PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

Il comprend :

La veille du début des épreuves ou le matin même, selon le programme prévu pour le début de la compétition :

- réunion des arbitres,
- réunion du Directoire Technique,
- le programme des deux ou trois jours de compétition.

### 3.1.1. Programmes types

Deux jours de compétition :

| Jour 1   |
|--|
| Poules, tableau préliminaire d'élimination directe jusqu'à 64 pour les épreuves masculines et féminines. |
| Jour 2   |
| Tableau de 64, demi-finales et finales pour les épreuves masculines et féminines.                        |

Trois jours de compétition :

| Jour 1  |
|---|
| Poules, tableau préliminaire d'élimination directe jusqu'à 64 pour l'épreuve 1. |
| Jour 2  |
| Poules, tableau préliminaire d'élimination directe jusqu'à 64 pour l'épreuve 2. |
| Jour 3  |
| Tableau de 64, demi-finales et finales pour les épreuves 1 et 2.                |

ou

| Jour 1  |
|---|
| Poules, tableau préliminaire d'élimination directe jusqu'à 64 pour les épreuves 1 et 2. |
| Jour 2  |
| Tableau de 64, demi-finales et finales pour l'épreuve 1.                                |
| Jour 3  |
| Tableau de 64, demi-finales et finales pour l'épreuve 2.                                |

ou

| Jour 1  |
|---|
| Poules, tableau préliminaire d'élimination directe jusqu'à 64 pour l'épreuve 1.   |
| Jour 2  |
| Tableau de 64, demi-finales et finales pour l'épreuve 1.<br>Poules, tableau préliminaire d'élimination directe jusqu'à 64 pour l'épreuve 2. |
| Jour 3  |
| Tableau de 64, demi-finales et finales pour l'épreuve 2.  |

Les inscriptions étant closes selon les délais fournis par l'article **o.61**, l'organisateur de la compétition doit établir la liste des tireurs exemptés ainsi que les poules conformément à l'article **o.85** du Règlement de la FIE.

Aucune modification concernant les 16 tireurs exemptés communiqués précédemment ne peut être effectuée.

Les horaires des transports entre les hôtels et le site de la compétition devront être prévus et affichés (chaque tireur doit avoir la possibilité d'arriver une heure avant le début de son tour de poule).

## 3.2 LE DIRECTOIRE TECHNIQUE

### 3.2.1. Le personnel désigné

Le personnel spécialisé :

- Le Directoire Technique sera composé comme précisé à l'article **o.16** du règlement.
- Un ou deux opérateurs informatiques spécialistes du logiciel traitant les données de la compétition, conformément au règlement de la FIE.

Autre personnel :

- Deux personnes pour vérifier les documents, les fichiers, les archives et apposer les informations sur les panneaux d'affichage.

### 3.2.2. Fonctions

Affichage de la formule de la compétition (nombre de participants, nombre de poules, nombre de tireurs éliminés après les poules).

Composition et affichage des poules.

Affichage des résultats après les poules et le classement des athlètes qualifiés et éliminés.

Tirage au sort des arbitres et établissement des feuilles de match.

Tous les documents produits par le Directoire Technique doivent être affichés.

Le Directoire Technique doit envoyer les résultats et l'ensemble du dossier de la compétition en format XML au plus tard une heure après la fin de la compétition.

### 3.2.3. Affectation des pistes

Pour l'affectation des couleurs et des numéros de pistes, le Directoire Technique doit respecter l'ordre suivant :

- piste bleue
- piste jaune
- piste verte
- piste rouge
- piste 5
- piste 6
- piste 7
- piste 8

Les quelques pages suivantes montrent les tableaux types complets à respecter.

Lorsque le tableau est incomplet, des matchs doivent être organisés de sorte qu'un maximum de matchs de chaque quart de tableau corresponde à la couleur de ce quart.

### Couleurs et nombres de pistes

| Prél. T 64   | T64  | T 32   | T 16  | T 8  | demi-finale  | finale           |
|--|--|--|---|--|--|------------------|
| 1<br>64<br>33<br>32<br>17<br>48<br>49<br>16<br>9<br>56<br>41<br>24<br>25<br>40<br>57<br>8  | bleue<br>5<br>5<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue          | 1<br>64<br>33<br>17<br>48<br>49<br>16<br>9<br>56<br>41<br>24<br>25<br>40<br>57<br>8        | bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue          | 1<br>32<br>17<br>16<br>9<br>24<br>25<br>8  | bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue<br>bleue | 1<br>8<br>1<br>4 |
| 5<br>60<br>37<br>28<br>21<br>44<br>53<br>12<br>13<br>52<br>45<br>20<br>29<br>36<br>61<br>4 | jaune<br>6<br>6<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune | 5<br>60<br>37<br>28<br>21<br>44<br>53<br>12<br>13<br>52<br>45<br>20<br>29<br>36<br>61<br>4 | jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune | 5<br>28<br>21<br>12<br>13<br>20<br>29<br>4 | jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune<br>jaune | 5<br>4<br>1<br>2 |
| 3<br>62<br>35<br>30<br>19<br>46<br>51<br>14<br>11<br>54<br>43<br>22<br>27<br>28<br>59<br>6 | verte<br>7<br>7<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte | 3<br>62<br>35<br>30<br>19<br>46<br>51<br>14<br>11<br>54<br>43<br>22<br>27<br>28<br>59<br>6 | verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte | 3<br>30<br>19<br>14<br>11<br>22<br>27<br>6 | verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte<br>verte | 3<br>6<br>3<br>2 |
| 7<br>58<br>39<br>26<br>23<br>42<br>55<br>10<br>15<br>50<br>47<br>18<br>31<br>34<br>63      | rouge<br>8<br>8<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge          | 7<br>58<br>39<br>26<br>23<br>42<br>55<br>10<br>15<br>50<br>47<br>18<br>31<br>34<br>63      | rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge          | 7<br>26<br>23<br>10<br>15<br>18<br>31<br>2 | rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge<br>rouge | 7<br>2<br>3<br>2 |

## 3.3 LE PERSONNEL DE MARQUAGE

Deux personnes doivent être présentes sur chaque aire de combat (une piste) :

Un chronométreur pour utiliser la commande à distance.

Une personne responsable de la feuille de poule ou de match à faire signer par l'arbitre et les tireurs.

Ces deux personnes doivent être :

- entraînées à cette tâche,
- ponctuelles,
- vêtues d'un uniforme (T-shirt et pantalon).

### 3.3.1. Diffusion des résultats

Point central d'affichage

- L'affichage mural, sur écran plasma ou sur les tableaux équipés d'un bon éclairage et lisibles doit être accessible à tous.
- Tous les documents émis par le Directoire Technique doivent être affichés : composition des poules, tableau d'élimination directe, classements, informations.

La publication des résultats en ligne est effectuée sur le site Web de la FIE.

L'organisateur doit s'assurer que le logiciel de gestion de la compétition permette la diffusion en temps réel des résultats sur le site Web de la FIE au moins à partir du tableau d'élimination directe de 64.

## **3.4 LE CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES ARMES**

L'équipement et le matériel des tireurs doivent être conformes aux réglementations établies par la FIE (article 9.4.4 du Règlement administratif, **o.28** des Règles d'organisation, **t.64/5** et **t.70-75** du Règlement technique, m. 8, m.9, m.12, m.13, m.17, et m.23 du Règlement du matériel). Ils doivent aussi suivre la réglementation 4 concernant la fabrication des tenues.

Tout équipement ou arme non conforme sera refusé.

L'organisateur doit nommer une personne responsable du contrôle de l'équipement. Ce contrôle doit avoir lieu aux trois étapes de la compétition conformément au Règlement de la FIE (article **o.28**) :

- contrôle général de l'arme avant la compétition.
- vérification lors des tours de poules et tours préliminaires d'élimination directe.
- vérification plus poussée avant chaque combat du tableau de 64 et avant la finale.

Nombre minimum de volontaires pour le contrôle de l'équipement et des armes :

- Quatre volontaires si le nombre de participants est inférieur à 100.
- Entre sept et neuf volontaires si le nombre de participants se situe entre 100 et 200.
- Trois volontaires supplémentaires pour cent participants.
- Deux volontaires supplémentaires affectés à la Chambre d'appel.

Remarque : Le délégué de la SEMI des organisateurs agit en qualité de coordinateur et de superviseur et n'est donc pas compris dans le nombre de volontaires.

---

### **3.4.1. Contrôle général de l'équipement**

---

1. Réception de l'équipement.

- étiquetage et présentation du reçu,
- entreposage des housses,
- indication de l'heure à laquelle l'équipement est prêt à être récupéré

2. Équipement à contrôler.

- L'équipement type devant être contrôlé doit toujours être conforme aux règles matérielles en vigueur.

3. Retrait de l'équipement.

4. Un dispositif de marquage adéquat doit être mis en place.

---

### **3.4.2. Vérification lors des tours de poules et tours préliminaires d'élimination directe.**

---

Cette vérification doit être effectuée avant chaque combat par l'arbitre qui doit disposer du matériel de contrôle nécessaire (poids, gabarit) pour chaque tableau d'affichage.

---

#### **Vérification lors du tableau de 64 et de la finale**

---

Cette vérification doit être effectuée dans la Chambre d'appel conjointement par deux contrôleurs. Les armes seront apportées sur les pistes par des bénévoles et remises aux tireurs sous la surveillance de l'arbitre.

## 3.5 LA FINALE

### 3.5.1. Déroulement d'une finale

#### Présentation des finalistes

- Annonce de leurs palmarès respectifs (les deux meilleurs résultats les plus représentatifs)
- Ils doivent porter la tenue d'escrime et une arme à la main. Ils doivent saluer le public, la coquille au menton.

Le palmarès sportif de chaque tireur aura été récupéré au préalable.

#### Présentation des arbitres

Les tireurs et arbitres auront été informés à l'avance du protocole de présentation.

Les tireurs doivent se présenter avec la tenue complète et leur arme contrôlée.

#### Les combats doivent s'enchaîner immédiatement après la présentation.

Le combat final aura lieu 10 minutes après la dernière demi-finale.

#### La cérémonie de remise des prix doit se dérouler rapidement après le combat final.

L'équipe de télévision doit avoir l'occasion d'interviewer les finalistes « à chaud ». Une certaine marge de liberté doit donc être autorisée.

Les éléments suivants doivent être prêts ou préparés le plus rapidement possible :

- le podium,
- les médailles, coupes et trophées,
- les drapeaux des pays des finalistes à la base du mât et prêts à être hissés,
- l'hymne national du vainqueur.

Des instructions doivent être données aux tireurs à l'avance concernant le protocole de la cérémonie de remise des médailles.

Les officiels désignés pour remettre les prix conformément au protocole de la FIE (article 10.2.3 et 4.5.1 du Règlement administratif) auront été avertis à l'avance et une hôtesse les guidera de la tribune d'honneur jusqu'au podium.

Le personnel de sécurité doit s'assurer que le public ne vienne pas sur la piste.

Au moment où leurs places sont annoncées, les finalistes, avertis au préalable, arrivent sur le podium en survêtement officiel et sans arme.

---

### **3.5.2. Le présentateur- animateur**

---

Un présentateur, dirigé par le maître de cérémonie, animera toutes les phases publiques.

L'animation :

- doit être concise ;
- doit être réalisée en français, puis dans la langue du pays organisateur ;
- ne doit ni intervenir pendant les combats ni commenter les décisions de l'arbitre.

Les temps morts doivent être meublés (animation, spectacle, musique d'ambiance).

---

### **3.5.3. Zones réservées dans la tribune de la salle de finale**

---

Des groupes de places seront réservés :

- au superviseur de la FIE de la compétition,
- aux VIPs,
- aux arbitres,
- aux athlètes,
- autres...

Le reste des places assises peut être affecté au public.

---

## **4. SERVICE MÉDICAL ET CONTRÔLE ANTI-DOPAGE**

---

Veillez consulter le cahier des charges médical.

Le contrôle anti-dopage sera conforme à l'article 5.6.1 du Règlement anti-dopage de la **FIE**.

---

## **5. COMMUNICATION – MARKETING ET TV**

---

Les organisateurs s'engagent officiellement à assurer la promotion de l'escrime au niveau régional et national, via divers médias et en particulier au moyen de la télévision et des médias numériques.

Cette action, particulièrement importante pour notre sport, doit être effectuée en étroite collaboration avec un membre de la FIE affecté au marketing et un autre à la communication.

---

## **5.1. COMMUNICATION : PRESSE**

---

Le membre de la FIE chargé de la communication sera responsable de tous les aspects de la communication.

Les organisateurs doivent envoyer pour approbation un plan de communication détaillé au membre de la FIE en charge de la communication au moins neuf (9) mois avant la compétition. Toutes les mesures isolées doivent être soumises en temps voulu au membre de la FIE en charge de la communication pour validation.

Tous les accords et contrats passés avec les différents médias doivent prendre en compte les engagements existants de la FIE et doivent être soumis au Président ainsi qu'au membre de la FIE chargé de la communication et du marketing, et ce, avant d'être signés.

Le Règlement relatif à la presse détaille toutes les mesures nécessaires afin de faciliter la tâche des professionnels concernés.

---

## **5.2 MARKETING : PARTENAIRES ET SPONSORS**

---

Le membre de la FIE chargé du marketing est responsable de toutes les questions liées au marketing.

Les organisateurs doivent envoyer pour approbation un plan de communication détaillé au membre de la FIE chargé du marketing au moins neuf (9) mois avant la compétition. Toutes les mesures isolées doivent être soumises en temps voulu au membre de la FIE chargé du marketing pour validation.

Après approbation du plan marketing, un accord de sponsoring spécifique doit être signé par les organisateurs et la FIE. Un tel accord soumet strictement les organisateurs à l'obligation et à la responsabilité de répondre aux exigences de la FIE et de ses sponsors, et ce, pour toute la durée de la compétition. La contribution à un événement provenant des sponsors de la FIE, si elle est prévue, peut être attribuée uniquement si tous les devoirs et obligations incombant aux organisateurs ont été intégralement respectés.

Tous les projets et propositions de sponsors doivent être envoyés pour approbation au membre de la FIE chargé du marketing au moins trois (3) mois avant le début de la compétition.

AUCUN accord et AUCUN accord marketing ou de partenariat ne peut être signé sans l'approbation préalable de la FIE.

Tous les articles de marque doivent être soumis à l'approbation de la FIE au moins trois (3) mois avant le début de la compétition.

Le Règlement relatif au marketing spécifie toutes les mesures nécessaires afin de faciliter les tâches des professionnels concernés.

---

## 5.3 TÉLÉVISION / RADIO ET MÉDIAS NUMÉRIQUES

---

Le membre de la FIE chargé du marketing est responsable de toutes les questions liées aux droits de la télévision, de la radio et des médias numériques.

En ce qui concerne la production TV, le producteur TV doit soit faire partie du personnel de la FIE, soit avoir été validé par cette dernière au moins six (6) mois avant la compétition.

Tous les accords et contrats passés avec les différents médias doivent prendre en compte les engagements existants de la FIE et doivent être soumis au Président ainsi qu'au membre de la FIE chargé des droits de la télévision, et ce, avant d'être signés.

La qualité de la production télévisuelle doit satisfaire à tous les exigences visées dans le « Cahier des charges TV » de la FIE (disponible à l'adresse <http://static8.fie.org/uploads/3/18717-cahier%20des%20charges%20TV-FRA.pdf>) qui doit obligatoirement être respecté lors du Grand Prix.

Ce cahier des charges spécifie toutes les mesures nécessaires afin de faciliter la tâche des professionnels concernés.

---

## 5.4 EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION, MARKETING ET TV

---

---

### 5.4.1. Utilisation de marques

---

Logo et drapeau de la FIE

Logo de la FIE : respect de la charte graphique qui sera transmise sur demande par le bureau de la FIE.

Le drapeau de la FIE sera hissé ou accroché dans la salle de compétition.

Posters

Le bureau de la FIE transmettra aux organisateurs la disposition de l'affichage numérique. Les sponsors locaux et les logos des fédérations nationales seront positionnés selon le 'brand book' d'affichage de la FIE qui sera fourni avec la disposition.

Plaquette « Programme Officiel »

Édition d'un livret en français, anglais, espagnol et dans la langue du pays organisateur.

Contenu :

- les éditoriaux des autorités (Président de la FIE, Ministre des sports, Président de la Fédération organisatrice, autres) ;
- la composition du Comité Exécutif de la FIE, les délégués des commissions désignés, les membres du Directoire Technique, le bureau de la Fédération organisatrice ;
- le programme des événements et les événements lors du GP ;
- les gagnants des éditions précédentes ;
- les espaces publicitaires ;
- autres.

Publicité sur les tireurs

Sauf pour l'autocollant possible sur le masque, cette publicité ne concerne pas l'organisateur, elle est soumise au Règlement de la FIE.

Indication à l'intérieur et à l'extérieur

Des banderoles de taille importante précisant dans la langue du pays organisateur et en français, « Grand Prix d'escrime 20... », seront placées :

- à l'extérieur, au-dessus de l'entrée réservée au public,
- à l'intérieur, dans la salle de compétition,
- à l'intérieur, dans la salle de la finale.

---

### **5.4.2. Système de sonorisation et communications internes**

---

L'installation d'un système de sonorisation adéquat doit permettre la diffusion d'informations en simultané à toutes les personnes présentes sur le site de la compétition (salles de compétition, vestiaires et salles adjacentes).

Communication entre les exécutifs

Des téléphones portables ou des talkies-walkies seront mis à disposition :

- des responsables de l'organisation,
- des membres du Directoire Technique, des délégués de la Commission d'Arbitrage, des délégués de la Commission SEMI et des délégués médicaux,
- des services de sécurité.

Il est important d'insister sur l'installation d'un système de communication mettant en relation les membres du Directoire Technique et les autres services (SEMI, médecins, personnes chargées du personnel de piste).

Signalisation et fléchage

Compte tenu du nombre important de personnes qui assistent aux épreuves, il est nécessaire d'organiser le flux de la circulation des participants et des spectateurs, ainsi que de faciliter l'orientation vers les différents lieux à l'aide d'un important système de signalisation et de fléchage.

---

### **5.4.3. Stands des fabricants**

---

Les fabricants d'équipement d'escrime font largement partie de la vie de notre sport duquel ils sont souvent partenaires.

Ils s'occupent par ailleurs de la plupart des interventions d'entretien des équipements des tireurs. L'organisateur facilitera donc leur installation en mettant à leur disposition des installations appropriées, sans accorder d'exclusivité.

---

## 6. AUTRES

---

---

## **6.1. RESTAURATION**

---

Lors de cet événement, les épreuves se déroulent « non-stop ». Par conséquent, le site de la compétition doit offrir des services de restauration continue à des prix abordables.

- Bar et vente de boissons,
- Vente de sandwiches et service de restauration rapide,
- Restauration « classique ».

---

## **6.2 SERVICE DE SÉCURITÉ – SERVICE D'ORDRE– SERVICES DE POLICE**

---

Étant donné le coût de l'équipement installé, un service de sécurité est absolument indispensable, et ce, 24h/24.

La réglementation des accès aux divers sites de la compétition impose un service d'ordre « aimable, mais ferme » afin de veiller au respect des consignes. Les membres de ce service peuvent être équipés de talkies-walkies.

Un service de police « discret » et la présence d'un service de prévention d'incendie sont à prévoir également.

---

## 7. ANNEXES

---

## 7.1. Tableaux d'affichage électroniques

Tableau de match :

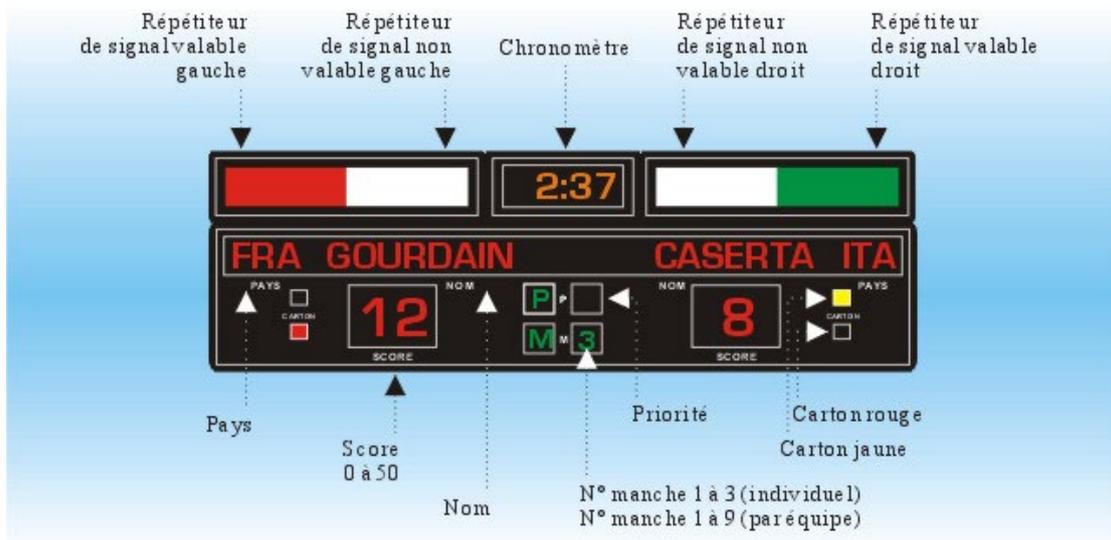


Tableau (arbre) d'élimination directe :



## 7.2. Autres cahiers des charges à consulter

- Le cahier des charges médical
- Les recommandations concernant la presse
- Le cahier des charges télévision

Ces cahiers des charges sont disponibles sur [www.fie.org](http://www.fie.org)

## **7.3. Ampleur des responsabilités des Superviseurs des compétitions de la FIE**

### **1) Travaux de préparation**

- a) Les superviseurs des manifestations de la FIE doivent inspecter l'infrastructure et les sites à l'avance, et ce, aux frais des organisateurs (billets d'avion et pension complète).
- b) Ils établissent une communication correcte avec le Comité d'Organisation (CO) et la Fédération Nationale (FN) comme suit :
- c) Les superviseurs de la manifestation garantissent la préparation adéquate de la compétition, collaborent et soutiennent le CO jusqu'au début du GP. Les fonctions/devoirs des superviseurs de l'événement sont les suivants :
  - Veiller au respect de toutes les exigences du cahier des charges du GP.
  - Approuver le plan du site de la compétition, les espaces dédiés aux installations de jeu et les autres installations.
  - Passer en revue les consignes techniques.
  - Travailler avec le CO et garantir que les compétitions se déroulent normalement selon le Règlement de la FIE.
  - Établir le programme de la compétition avec le CO.
  - Approuver la liste des prestataires de service en accord avec le Département des Sports de la FIE.
  - Examiner tous les aspects techniques des services de transport selon le programme de la compétition.
  - Assister le Chef du Protocole de la FIE dans la préparation correcte de toutes les cérémonies.

## 7.4. Ampleur des responsabilités du Chef du protocole de la FIE

### 1) Travail de préparation

- a) Le Chef du Protocole de la FIE collabore avec le CO et lui apporte son soutien pour garantir la bonne préparation conformément aux réglementations et attentes de la FIE pour les points suivants :
- La cérémonie de remise des prix
  - Les drapeaux et hymnes nationaux
  - Les arrangements pour les VIPs
  - Certains aspects de la présentation (comme les informations données aux spectateurs, la décoration et la signalétique du site)
- b) Bien avant le début de la compétition (minimum deux mois avant) le Chef du Protocole recevra de la part du CO les plans et agencements pour tous les aspects énumérés au point a) ci-dessus pour révision et approbation.
- c) Aux frais des organisateurs (voyage et pension complète) le Chef du Protocole de la FIE arrivera 2 à 3 jours avant le début de la compétition afin de:
- Prendre connaissance de tous les aménagements pertinents
  - Assister aux dernières répétitions des cérémonies d'ouverture, de clôture et de remise des prix (normalement la veille du début de la compétition)
  - Effectuer les aménagements finaux nécessaires

### 2) Pendant la compétition

Le Chef du Protocole

- Garantit que le protocole de la FIE est respecté comme le précise le Règlement administratif de la FIE.
- Apporte son aide à l'organisation technique des cérémonies protocolaires et veille à la bonne organisation du travail du personnel concerné.
- Participe à l'organisation des cérémonies de remise des prix et veille à ce qu'elle respecte le Règlement administratif de la FIE.
- Établit le placement dans la tribune présidentielle (lorsqu'une tribune présidentielle a été installée pour ce type d'événement) et vérifie que chaque siège porte le nom de la personne à qui il est réservé.
- Collabore avec le Président de la FIE ou son représentant (pour ce type d'occasions lorsque le Président est présent) pour recevoir et transmettre les noms des officiels de la FIE qui participeront à la cérémonie de remise des prix.
- S'assure que chaque siège de la tribune ou zone VIP porte le nom de la personne à qui il est réservé.